

GERALD DARMANIN MINISTRE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS

Communiqué de presse

Communiqué de presse

www.economie.gouv.fr

Paris, le 20 janvier 2020 N° 931

Gérald DARMANIN félicite les douaniers d'Aulnay-sous-Bois qui ont intercepté 28 000 montres contenant du plomb

Les douaniers d'Aulnay-sous-Bois viennent d'interdire l'entrée sur le territoire de 28 564 montres originaires de Chine contenant des taux de plomb de 40 à 70 fois supérieurs aux normes autorisées. L'importateur, implanté à Aubervilliers, s'est vu infliger une forte amende.

C'est une irrégularité dans une déclaration reçue fin septembre par les agents du bureau de douane d'Aulnay-sous-Bois, qui a conduit les douaniers à effectuer un prélèvement aléatoire de huit échantillons représentatifs des différentes références de montres. Ils ont été adressés au laboratoire de Paris du Service commun des laboratoires douane/DGCCRF (SCL), qui a procédé à l'analyse des parties métalliques des montres. Le rapport indique qu'aucune des montres contrôlées ne respecte les normes prévues par le règlement CE n°1907/206 du 18 décembre 2006. Le taux de plomb constaté se situe entre 2,1 % et 3,3 %, alors que le maximum autorisé, dans ce type d'article, est de 0,05 %. Il est rappelé que le plomb est toxique pour l'être humain, notamment pour les enfants, même à de faibles concentrations.

Gérald DARMANIN, ministre de l'Action et des Comptes publics, a déclaré : « Je remercie les douaniers d'Aulnay-sous-Bois, ainsi que le Service commun des laboratoires, pour leur vigilance au service de la protection des consommateurs. La non-conformité des produits industriels peut avoir des conséquences graves pour la santé et la sécurité des personnes et de l'environnement. La douane française joue un rôle de plus en plus important dans le dispositif de surveillance, en contrôlant l'importation des produits originaires de pays extérieurs à l'Union européenne. »

La douane française a réalisé en 2018 plus de 8 000 contrôles au titre de la réglementation sur les normes techniques, représentant 59,2 millions d'objets contrôlés. 14,30 millions d'objets ont été déclarés non conformes, dont près de 320 000 non conformes et dangereux. Parmi eux, 6,7 millions de jouets ont été contrôlés et 448 226 bloqués par la douane car reconnus non conformes aux normes européennes.







Crédit images : Douane française

POUR ALLER PLUS LOIN

- Le contrôle des normes : https://www.douane.gouv.fr/sites/default/files/le-controle-des-normes-techniques.pdf

Contact presse:

Cabinet de Gérald DARMANIN Douane

01 53 18 45 03 01 57 53 41 03 <u>presse.macp@cabinets.finances.gouv.fr</u> <u>presse@douane.finances.gouv.fr</u>

